



Opérations

Risque **Ouest Ventures apporte son écot à Quertech et à Bretagne Télécom**

Ouest Ventures vient de signer deux premiers tours fort différents : ceux de Quertech, basé à Caen, et de Bretagne Télécom, sis à Rennes. Il leur apporte respectivement 1 MEuro(s) et 1,2 MEuro(s). Versée en une tranche, l'augmentation de capital de Quertech vient financer l'application des nanotechnologies à la métallurgie. « Grâce à un modèle d'accélérateur de particules qu'il a créé, Quertech peut produire un aluminium plus dur que l'acier », explique Thomas Gubler, de Ouest Ventures. Le concept, validé par des sociétés telles qu'Alcan ou Renault, commence à porter ses fruits. Créée en 2004, la start-up, qui compte six personnes, devrait enregistrer ses premières ventes cette année, de l'ordre de 1 MEuro(s). D'autres métaux, comme l'or, bénéficieront bientôt de sa technologie. Pour sa part, Bretagne Télécom est issue en 2006 de B3G Télécom, un opérateur télécoms professionnel spécialisé dans la voix sur Internet (VOIP) et financé notamment par Axa PE (cf. n° 781). Son métier reste proche, mais Bretagne Télécom mise sur la proximité pour s'adresser aux PME. Un modèle que l'opérateur entend répliquer sur d'autres régions : Sud-Ouest Télécom a déjà été créé et l'investissement d'Ouest Ventures s'inscrit dans une stratégie de *build-up*. Les dix salariés de Bretagne Télécom ont généré un chiffre d'affaires de 1,2 MEuro(s) à fin août 2006, lequel devrait doubler sur cet exercice. Le point mort sera atteint lors de l'exercice suivant.

Ouest Ventures : Thomas Gubler - **Deal Quertech** : **Conseils investisseur** : juridique : Armfelt & Associés (Tanguy Nicolet) ; **due diligences** : PI : Plasseraud (Bertrand Loisel, Serge Vignesoult), **financière** : Reactivconseil (Bruno Guicheux) - **Conseil juridique société** : Finorg (Franck Mazié)

Deal Bretagne Télécom : **Conseils investisseur** : juridique : Armfelt & associés (Tanguy Nicolet) ; **due diligence financière** : Exelmans (Stéphane Dahan) - **Conseil juridique société** : CLR Juris (Dominique Lebeau)

Tous droits réservés - Les Echos 2007